Volume 1, Numéro 11, Juin 2024

GeoVision

Revue du Laboratoire Africain de Démographie et des Dynamiques Spatiales

ISSN : 2707-0395

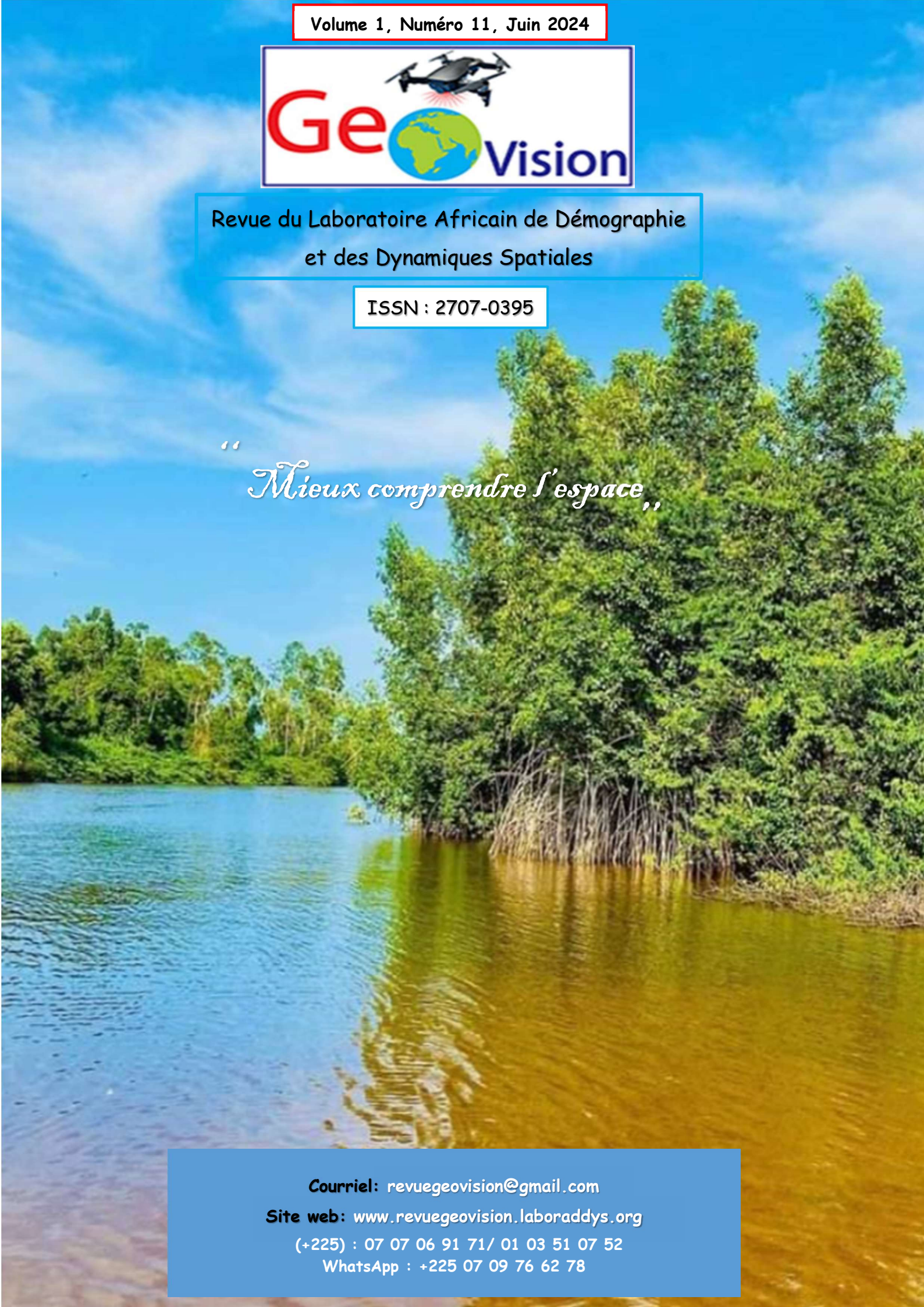

"Mieux comprendre l'espace"

Courriel: revuegeovision@gmail.com

Site web: www.revuegeovision.laboraddys.org

(+225) : 07 07 06 91 71/ 01 03 51 07 52

WhatsApp : +225 07 09 76 62 78

INDEXATIONS

Scientific Journal Impact Factor

TOGETHER WE REACH THE GOAL

Journal details : http://sjifactor.com/passport.php?id=23386

Mir@bel

https://reseau-mirabel.info/revue/17310/Geovision

HAL science ouverte

https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/150985

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication : Pr MOUSSA Diakité**,** Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Rédacteur en chef : Pr LOUKOU Alain François, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Rédacteur en chef adjoint : Dr ZAH Bi Tozan, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Dr DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr FOFANA Bakary, Géographe, Chercheur Indépéndant

Dr ADOU Bosson Camille, Géographe, Enseignant-Chercheur, Université de Bondoukou (Côte d'Ivoire)

Dr TANOH Ané Landry, Géographe, Chercheur Indépéndant

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

Pr MOUSSA Diakité, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr BÉCHI Grah Félix, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

PhD : Inocent MOYO, University of Zululand (Afrique du Sud) / Président de la Commission des études africaines de l'Union Géographique Internationale (UGI)

Pr AFFOU Yapi Simplice, Université Félix Houphouët Boigny Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

Pr ALOKO N'guessan Jérôme, Université Félix Houphouët Boigny Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

Pr ASSI-KAUDJHIS Joseph P., Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr BIGOT Sylvain, Université Grenoble Alpes (France)

Professor J.A. BINNS, Géographe, University of Otago (Nouvelle-Zélande)

Pr BOUBOU Aldiouma, Université Gaston Berger (Sénégal)

Pr BROU Yao Télésphore, Université de La Réunion (La Réunion-France)

Pr Momar DIONGUE, Université Cheick Anta Diop (Dakar-Sénégal)

Pr Emmanuel EVENO, Université Toulouse 2 (France)

Pr KOFFI Brou Émile, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr KONÉ Issiaka, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr Nathalie LEMARCHAND, Université Paris 8 (France)

Pr Pape SAKHO, Université Cheick Anta Diop, (Dakar-Sénégal)

Pr SOKEMAWU Koudzo Yves, Université de Lomé (Togo)

Dr Ibrahim SYLLA, Université Cheick Anta Diop, (Dakar-Sénégal)

Pr LOUKOU Alain François, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr VEI Kpan Noel, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr (MC) ZAH Bi Tozan, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr (MC) DIOMANDÉ Béh Ibrahim, Université Alassane Ouattara (Bouaké- Côte d'Ivoire)

Dr (MC) SORO Nabegue, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr (MC) KOFFI Kan Émile, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr (MC) ETTIEN Dadja Zenobe, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

Dans le souci d'uniformiser la rédaction des communications, les auteurs doivent se référer aux normes du Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et Sciences Humaines/CAMES. En effet, le texte doit comporter un titre (Times New Roman, taille 12, Lettres capitales, Gras), les Prénom(s) et NOM de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache, l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (250 mots), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats. Le manuscrit doit respecter la structure d'un texte scientifique comportant : Introduction (Problématique ; Hypothèse compris) ; Approche méthodologique ; Résultats et Analyse ; Discussion ; Conclusion ; Références bibliographiques. Le volume du manuscrit ne doit pas excéder 15 pages, illustrations comprises. Les textes proposés doivent être saisis à l'interligne 1, Times New Roman, taille 11.

1. Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante : 1. Premier niveau (Times New Roman, Taille de police 12, gras) ; 1.1. Deuxième niveau (Times New Roman, Taille de police 12, gras, italique) ; 1.2.1. Troisième niveau (Times New Roman, Taille de police 11, gras, italique).

2. Les illustrations : les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré ; taille de police 11, gras). La source (centrée) est indiquée en dessous de l'élément d'illustration (Taille de police 10). Ces éléments d'illustration doivent être annoncés, insérés puis commentés dans le corps du texte.

3. Notes et références : 3.1. Éviter les références de bas de pages ; 3.2. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit : -Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées. Exemple : (D. MOUSSA, 2018, p. 10) ; -Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées). Exemple : D. MOUSSA (2018, p. 10).

4. La bibliographie : elle doit comporter : le nom et le (les) prénom (s) de (des) auteur(s) entièrement écrits, l'année de publication de l'ouvrage, le titre, le lieu d'édition, la maison d'édition et le nombre de pages de l'ouvrage. Elle peut prendre diverses formes suivant le cas :

- *pour un article :* LOUKOU Alain François, 2012, « La diffusion globale de l'Internet en Côte d'Ivoire. Évaluation à partir du modèle de Larry Press », in *Netcom*, vol. 19, n°1-2, pp. 23-42.

- *pour un ouvrage :* HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, *Développement, aménagement, régionalisation en Côte d'Ivoire*, EDUCI, Abidjan, 364 p.

- *un chapitre d'ouvrage collectif* : CHATRIOT Alain, 2008, « Les instances consultatives de la politique économique et sociale », in Morin, Gilles, Richard, Gilles (dir.), *Les deux France du Front populaire*, Paris, L'Harmattan, « Des poings et des roses », pp. 255-266.

- *pour les mémoires et les thèses :* DIARRASSOUBA Bazoumana, 2013, *Dynamique territoriale des collectivités locales et gestion de l'environnement dans le département de Tiassalé*, Thèse de Doctorat unique, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, 489 p.- *pour un chapitre des actes des ateliers, séminaires, conférences et colloque* : BECHI Grah Felix, DIOMANDE Beh Ibrahim et GBALOU De Sahi Junior, 2019, Projection de la variabilité climatique à l'horizon 2050 dans le district de la vallée du Bandama, Acte du colloque international sur « *Dynamique des milieux anthropisés et gouvernance spatiale en Afrique subsaharienne depuis les indépendances* » 11-13 juin 2019, Bouaké, Côte d'Ivoire, pp. 72-88

- *Pour les documents électroniques* : INS, 2010, *Enquête sur le travail des enfants en Côte d'Ivoire*. Disponible à : http://www.ins.ci/n/documents/travail_enfant/Rapport%202008-ENV%202008.pdf, consulté le 12 avril 2019, 80 p.

Éditorial

Comme intelligence de l'espace et savoir stratégique au service de tous, la géographie œuvre constamment à une meilleure compréhension du monde à partir de ses approches et ses méthodes, en recourant aux meilleurs outils de chaque époque. Pour les temps modernes, elle le fait à l'aide des technologies les plus avancées (ordinateurs, technologies géospatiales, à savoir les SIG, la télédétection, le GPS, les drones, etc.) fournissant des données de haute précision sur la localisation, les objets et les phénomènes. Dans cette quête, les dynamiques multiformes que subissent les espaces, du fait principalement des activités humaines, offrent en permanence aux géographes ainsi qu'à d'autres scientifiques des perspectives renouvelées dans l'appréciation approfondie des changements opérés ici et là. Ainsi, la ruralité, l'urbanisation, l'industrialisation, les mouvements migratoires de populations, le changement climatique, la déforestation, la dégradation de l'environnement, la mondialisation, etc. sont autant de processus et de dynamiques qui modifient nos perceptions et vécus de l'espace. Beaucoup plus récemment, la transformation numérique et ses enjeux sociaux et spatiaux ont engendré de nouvelles formes de territorialité et de mobilité jusque-là inconnues, ou renforcé celles qui existaient au préalable. Les logiques sociales, économiques et technologiques produisant ces processus démographiques et ces dynamiques spatiales ont toujours constitué un axe structurant de la pensée et de la vision géographique. Mais, de plus en plus, les sciences connexes (sciences sociales, sciences économiques, sciences de la nature, etc.) s'intéressent elles aussi à l'analyse de ces dynamiques, contribuant ainsi à l'enrichissement de la réflexion sur ces problématiques. Dans cette perspective, la revue Géovision qui appelle à observer attentivement le monde en vue de mieux en comprendre les évolutions, offre aux chercheurs intéressés par ces dynamiques, un cadre idéal de réflexions et d'analyses pour la production d'articles originaux. Résolument multidisciplinaire, elle publie donc, outre des travaux géographiques et démographiques, des travaux provenant d'autres disciplines des sciences humaines et naturelles. Géovision est éditée sous les auspices de la Commission des Études Africaines de l'Union Géographique Internationale (UGI), une instance spécialement créée par l'UGI pour promouvoir le débat académique et scientifique sur les enjeux, les défis et les problèmes spécifiques de développement à l'Afrique. La revue est semestrielle, et parait donc deux fois par an (en anglais et en français).

Bouaké, le 16 Septembre 2019

La rédaction

AVERTISSEMENT

Le contenu des publications n'engage que leurs auteurs. La Revue Géovision ne peut, par conséquent, être tenue responsable de l'usage qui pourrait en être fait.

Géovision, Revue du Laboratoire Africain de Démographie et des Dynamiques Spatiales, Département de Géographie _Université Alassane Ouattara _ **ISSN : 2707-0395** Copyright @ juin 2024_Tous droits réservés

SOMMAIRE

L'AGRESSIVITÉ CLIMATIQUE ET DÉGRADATION DU TRONÇON ROUTIER QUARTIER TALANGAÏ-RIVIERE MPAMA DANS LA SOUS-PREFECTURE DE DJAMBALA (AU CENTRE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO), ***Destin Gemard LOUBA[1] et Léonard SITOU [2]*.....11**

CONTRIBUTIONS DE L'URBANISME ÉVÈNEMENTIEL AU BUDGET DES VILLES MOYENNES DU BURKINA FASO : CAS DE L'ORGANISATION TOURNANTE DE LA FÊTE NATIONALE DE L'INDÉPENDANCE A KOUDOUGOU ET TENKODOGO, ***Maxime SAWADOGO, Sompougobnoma Euloge KABORÉ, Yélézouomin Stéphane Corentin SOME*..... 27**

IMPACTS DE L'URBANISATION SUR LES TERRES MARAICHÈRES DANS L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL NIAMEY V, NIGER, Laila DAN LADI TANKARI [1], ***Yayé MOUSSA [2] Maman WAZIRI MATO [3]* 42**

ÉTUDE DES ALÉAS CLIMATIQUES DES AMÉNAGEMENTS D'IRRIGATION DU SOUS BASSIN-VERSANT DE NARIARLÉ À KOUBRI, BASSIN DU NAKANBÉ, AU BURKINA FASO ***Abdoul-Azize SAMPEBGO[1], Amadou ZAN[2], Joachim BONKOUNGOU[3]*..... 55**

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET ACCES AUX SERVICES SOCIOCOMMUNAUTAIRES DANS L'ARRONDISSEMENT DE VAKON (COMMUNE D'AKPRO-MISSERETE, BENIN) ***Hervé A. KOMBIENI*..... 70**

CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE RÉPONSE AUX CRISES HUMANITAIRES CAUSÉES PAR LA MIGRATION FORCÉE DES POPULATIONS : CAS DE L'AFFLUX DES REFUGIÉS SOUDANAIS DANS LA PROVINCE DU OUADDAÏ AU TCHAD; ***Ibrahim MALAM MAMANE SANI[1], Saadou ABOUBACAR[2], Akilou SANI ALMOU[3]*..... 85**

PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES ACTEURS INTERNES DE LA RESTAURATION POPULAIRE A LA ZONE INDUSTRIELLE DE YOPOUGON (ABIDJAN, COTE D'IVOIRE) ***Koffi Bertrand YAO[1-2-5], Gué Pierre GUELE[1-3], Gondo DIOMANDE[1-4]*..... 100**

IRRÉGULARITÉ THERMOMÉTRIQUE MARINE ET BAISSE DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE DANS LA COMMUNE DE GRAND-LAHOU (CÔTE D'IVOIRE) , ***Dosso YAYA[1], Ibrahim Béh DIOMANDÉ[2]*.....117**

VULNÉRABILITÉ A L'ÉROSION HYDRIQUE DE LA COMMUNE URBAINE DE NKAYI DANS LE DÉPARTEMENT DE LA BOUENZA (RÉPUBLIQUE DU CONGO), ***M'BOUKA MILANDOU Idriss Auguste Williams[1], SITOU Léonard[2], N'KOYI N'KETI Aristide[3]* 129**

LA PROBLÉMATIQUE DES FRONTIÈRES ET LA COMPLEXITÉ DES TERRITOIRES EN AFRIQUE CENTRALE: LE CAS DU GABON ***SERGES MEYE*..... 146**

IMPACTS DES DÉCHETS ISSUS DE L'ABATTOIR FRIGORIFIQUE DE BAMAKO ET DE SABALIBOUGOU SUR LA POPULATION ET L'ENVIRONNEMENT DANS LE DISTRICT DE BAMAKO AU MALI, ***Ahamadou DIYA[1], Modibo Zoumana COULIBALY[1]*, Fatoumata MAIGA[2]* 159**

AFRIQUE : LA COVID-19 EST-ELLE LIÉE AUX FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET A L'URBANISATION ? , ***Abdourahmane Mbade SENE*..... 176**

LA SUR-URBANISATION DE LA VILLE DE DOLISIE AU CONGO-BRAZZAVILLE DE 1988 A

2022 ET SON INFLUENCE SUR LA SPATIALISATION DE L'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN (ICU) ***SOUAMY-LEGRAND Joseph Edmé*** ***188***

ANALYSE DIACHRONIQUE DES RESSOURCES EN EAU DE SURFACE PAR TELEDETECTION EN ZONE SAHELIENNE : CAS DE LA BANDE SUD DE LA VALLEE KORAMA (REGION DE ZINDER AU NIGER) ***Saley MOUSSA HASSAN[1*], Ibrahim MAMADOU[1]*** ***201***

L'INFLUENCE DU REGISTRE RELIGIEUX SUR LA SCÈNE POLITIQUE AU CONGO BRAZZAVILLE, ***ITOUA ONDET Maixent Cyr*** ***214***

L'EMBOUCHE BOVINE A L'ÉPREUVE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN PROTÉINE ANIMALE DANS LE DEPARTEMENT DE BOUAKE, ***Abdoulaye KONATE [1] Kouakou Evrard KOFFI [2] Nogodji Jean YEO [3], Arsène DJAKO[4]*** ***229***

ENJEUX SOCIOÉCONOMIQUES DES SYSTÈMES DE PRODUCTION FRUITIÈRE DANS L'ARRONDISSEMENT DE DJIREDJI EN MOYENNE CASAMANCE (SUD DU SÉNÉGAL), ***Baba DIARRA[1], Cheikh Tidiane WADE[2]*** ***241***

IMPACT DE LA PROBLÉMATIQUE DE L'ASSAINISSEMENT SUR LA SANTE DES POPULATIONS DANS LA VILLE D'ADZOPE (CÔTE D'IVOIRE) ***COULIBALY Aboubakar[1], BAKARY Nambahigué Mathieu [2], NIANGORAN Assamoi Ingride [3]*** ***257***

LES PRODUCTEURS DE RIZ FACE AUX EFFETS DU « CHANGEMENT CLIMATIQUE »: CAS DU SECTEUR DE TAMANI SEGOU/MALI, ***ABDOUL KADRI Kolli[1], BAH Sory Ibrahima[2], DOUMBIA Siaka[3]*** ***271***

DÉCHETS MÉNAGERS ET PALUDISME AU QUARTIER DATÉKOUMA DANS LA VILLE DE BOUAFLÉ (CENTRE-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE) ***COULIBALY Moussa[1], TRAORE Drissa[2], KAMAGATE Sindou Amadou[3]*** ***282***

MOBILISATION DES RESSOURCES A L'ERE DE LA DECENTRALISATION DANS LES CENTRES DE SANTE COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNE RURALE DE SEBOUGOU, MALI, ***Agnoumba SIDIBE[1], Claude ABE[2], Bourahane BANE[3]*** ***295***

LE MPUMBU : PRÉCURSEUR DE BRAZZAVILLE ET MODÈLE DU VIVRE-ENSEMBLE ENTRE PEUPLES (XVIIE-XIXE SIÈCLE) ***Jean Félix YEKOKA***.....***311***

LES PROBLÈMES POSÉS PAR LE MARAÎCHAGE À L'UNIVERSITÉ OMAR BONGO (UOB) DU GABON, ***Pacôme TSAMOYE[1], Leticia Nathalie SELLO MADOUNGOU (ép. NZÉ)[2]*** ***324***

PRATIQUE DE LA STATISTIQUE INFERENTIELLE POUR LA CARACTÉRISATION DES PROCESSUS GÉOMORPHOLOGIQUES DE TYPE ÉROSION HYDRIQUE DANS LE BASSIN VERSANT DE OGO (NORD DU SÉNÉGAL) ***Seydou Alassane SOW[1], Amadou Tidiane DIA[2], Amadou Abou SY[1] et Aliou CISSE[1]*** ***338***

ANDROPOGON GAYANUS KUNTH, UNE PRECIEUSE ESPECE GRAMINEENNE AU NIGER : QUELS USAGES DANS LE MONDE RURAL ? ***ISSAKA MAHAMAN Dalibou*** ***354***

BIOCLIMAT HUMAIN, L'HISTOIRE ET LA NATURE COMME ATOUTS POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DANS LE DISTRICT DE LOANGO (REPUBLIQUE DU CONGO) ***Cedrique Alphonse Bienvenu GOLO BANDZOUZI [1et 2], Étienne PAKA [1et 2], Geoffroy IBIASSI MAHOUNGOU [2], Nouvêwa Patrice Maximilien BOKO [3], Charles NGANGA [4]*** ***367***

LA COSMOGONIE DES PEUPLES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE À LA CROISÉE DE L'ÉGYPTE ANCIENNE ***Mahamadou TOURE*** ***381***

AMENAGEMENT ET URBANISME SPONTANE DANS LE QUARTIER NGAMAKOSSO A BRAZZAVILLE (REPUBLIQUE DU CONGO) ***Robert NGOMEKA*** ***391***

LES ENFANTS DANS LA PRATIQUE DU COMMERCE INFORMEL DANS LA VILLE KANKAN, RÉPUBLIQUE DE GUINÉE ***Sidiki KOUROUMA*** ***401***

CROISSANCE DE LA POPULATION SCOLAIRE ET OFFRE D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SECONDAIRES DANS LA VILLE DE KORHOGO, ***SIYALI Wanlo Innocents*** ***416***

PORTS ET TOURISME INDUSTRIEL EN COTE D'IVOIRE : CAS DU PORT D'ABIDJAN ***YRO Koulai Hervé[1], TOURÉ Noun Nadine Vanessa[2], KOUDOU Dogbo[3]*** ***425***

ENJEUX DU NUMÉRIQUE DANS L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE MOBILITÉ URBAINE À ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE) ET À DAKAR (SÉNÉGAL) , ***Inza TIENE[1], Djibril GNING[2]*** ***437***

IMPACTS DE LA RÉSIDENTIALISATION DU LITTORAL SUR LE TOURISME DANS LES COMMUNES DE DIEMBÉRING ET DE KAFOUNTINE (BASSE CASAMANCE/SÉNÉGAL) ***Sadou BOCOUM*** ***448***

LES DEFIS DE LA RESTAURATION DES TERRES DEGRADEES SUR LE CORDON DUNAIRE DE NAMARO, ***Mahamadou BAHARI IBRAHIM*** ***463***

RISQUES SANITAIRES DES INONDATIONS ET STRATEGIES D'ADAPTATION DES POPULATIONS DANS LES ARRONDISSEMENTS 2 ET 3 DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU ***Abdoulaye SAWADOGO[1], B. Jean Bosco ZOUNGRANA[2], Jeremi ROUAMBA[3]*** ***478***

DÉGRADATION DES FORETS CLASSÉES ET INCIDENCES SOCIOECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES SUR LES COMMUNAUTES RIVERAINES DANS LA REGION DE DJOUGOU (NORD-BENIN) ***Saliou BONI BIAO [1] *, Comlan Julien HADONOU [1], Jean-Bosco Kpatindé VODOUNOU [2], Yvette DOUBOGAN ONIBON [1]*** ***494***

DYNAMIQUE DU COUVERT VEGETAL ET DISTRIBUTION DES FEUX DE BROUSSE DANS LE PARC NATIONAL KABORE TAMBI ET SA PERIPHERIE (BURKINA FASO) ***Françoise VALEA [1] Ibrahim ZONE*** ***508***

APPORT D'UNE IMAGE SATELLITE LANDSAT 7 DANS L'IDENTIFICATION DES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS ET LEURS CAUSES À BRAZZAVILLE (RÉPUBLIQUE DU CONGO) ***Maniaka Fred William[1], Ibiassi Mahoungou Geoffroy[1], Itoua Thierry Rolland [1], Dziengue Franges Martial[1]*** ***525***

VARIABILITÉ CLIMATIQUE ET VULNÉRABILITÉ DES PRODUCTEURS AGRICOLES AUTOUR DU LAC FITRI EN ZONE SAHÉLIENNE DU TCHAD, ***Magloire DADOUM DJEKO[1], Djibrine DJIMINGAR KHAMIS[2]*** ***533***

AMENAGEMENT ET URBANISME SPONTANE DANS LE QUARTIER NGAMAKOSSO A BRAZZAVILLE (REPUBLIQUE DU CONGO)

Robert NGOMEKA

Laboratoire Géographie, Environnement, Aménagement (LaGea), Université MARIEN NGOUABI (République du Congo) ; Tél. (242) 06 651 69 96 ; e-mail : ngomekarobert@gmail.com

Résumé

Dans le quartier Ngamakosso à Brazzaville, les normes d'aménagement et d'urbanisme ne sont pas respectées. La croissance urbaine ce fait dans une cerTaine anarchie qui ne permet pas aux pouvoirs publics de faire respecter les normes d'occupation des sols et de construction de la ville. Cette étude, réalisée en 2023, vise donc à analyser les faits d'aménagement et d'urbanisme spontané dans le quartier Ngamakosso. La méthodologie s'appuie sur la recherche documentaire, les enquêtes auprès de 207 ménages, les entretiens, l'analyse du modèle numérique en 3D et les observations de terrain à l'aide d'une grille. Les résultats obtenus montrent que l'occupation des sols et l'aménagement urbain dans le quartier Ngamakosso se sont faits sans outils de planification (Schéma directeur d'urbanisme, Plan local d'urbanisme). Plus de 70% des ménages enquêtés déclarent que, les parcelles dans lesquelles ils habitent n'ont pas été préalablement aménagées et soumises aux opérations de lotissement. 81% de ces mêmes ménages ont construit sans permis de construire. L'urbanisme est caractérisé par l'autoconstruction, la construction des habitations très proche des routes, des ruelles étroites, sinueuses sans ouvrages d'assainissement. 73% de parcelles enquêtées se trouvent dans l'autoconstruction, dans les zones collinaires où les pentes ne respectent pas les normes d'urbanisme (pentes supérieures à 5%).

Mots-clés : Aménagement, urbanisme spontané, Ngamakosso, Brazzaville, République du Congo.

INSTALLATION AND TOWN PLANNING SPONTANE IN DISTRICT NGAMAKOSSO A BRAZZAVILLE (REPUBLIC OF CONGO)

Abstract

In the Ngamakosso district in Brazzaville, the standards of installation and town planning are not respected. This study, carried out in 2023, thus aims at analyzing the facts of installation and spontaneous town planning in the Ngamakosso district.Methodology is based on the information retrieval, the investigations near 207 households, the talks, the analysis of the digital model in 3d and the observations of ground using a grid. The results obtained show that the occupation of the grounds and the urban development in the Ngamakosso district were done without tools for planning (directing Diagram of town planning, local Plan of town planning).More than 70% of the surveyed households declare that, the pieces in which they live were not beforehand arranged and were subjected to the operations of allotment.81% of these same households built without permit building. Town planning is characterized by the autoconstruction, the construction of the dwellings very close to the roads, of the narrow, sinuous lanes without drainage systems.73% of surveyed pieces are in the autoconstruction, in the zones collinaires where the slopes do not respect the standards of town planning (slopes higher than 5%).

Key words: Installation, spontaneous town planning, Ngamakosso, Brazzaville, Republic of Congo.

INTRODUCTION

Les villes sont considérées comme les lieux de production, de consommation et de concentration des populations. A ce titre, les différents gouvernements à travers le monde mettent assez de moyens pour aménager les villes afin de répondre à leur problème d'organisation et de développement.

Dans les pays développés, l'urbanisation est aujourd'hui maîtrisée et le développement des villes assuré. L'occupation des sols se fait à partir des documents d'uranisme, après l'aménagement des espaces et les opérations d'urbanisme.

Comme pense P. ANTOINE (1996, p.1), l'urbanisation concerne aujourd'hui, au premier chef, les pays en développement où elle rapide. Dans ce groupe de pays les villes continuent à s'accroitre sans respect des normes d'aménagement et d'urbanisme. Cette croissance urbaine sans normes s'explique par principalement par l'augmentation de la population des villes et l'absence de planification.

Au Congo deux grandes agglomérations, Brazzaville et Pointe-Noire, respectivement capitales politique et économique regroupent plus de la moitié (58,2%) de la population congolaise (RGPH, 2023, p.x).

En effet, sur une population de 6142180 habitants, Brazzaville compte à elle seule 2145783 habitants (RGPH, 2023, p.15). A cause de ce poids démographique, les besoins en terres, les problèmes en aménagement et en urbanisme se posent avec acuité. Au cours de ces deux dernières décennies, la ville a connu une extension plus rapide, donnant lieu à la création des nouveaux quartiers périphériques, dont « Ngamakosso » dans l'arrondissement 6 Talangaï (figure 1) où sont créés des espaces illégaux. Les études précédentes réalisées par R. NGOMEKA (2017, p.410) montraient déjà que la catastrophe érosive de Ngamakosso s'expliquait en partie par les problèmes d'aménagement. Dans ce quartier les superficies occupées progressent, et donnent lieu à la création des espaces mal lotis, au foisonnement de l'habitat illégal et précaire. Les différents acteurs dont l'action est attendue pour planifier et gérer la ville ne semblent pas se sentir responsables. Les populations s'installent selon leur gré comme occupant ou encore par le biais des propriétaires terriens qui en foulant aux pieds la réglementation nationale se trouve seul comme les principaux acteurs qui assurent l'affectation des terres à Brazzaville dans le quartier Ngamakosso. On se trouve dans une situation d'organisation et de construction de l'espace urbain sans implication et concertation des différents acteurs d'une part, et d'autre part, sans respects des normes d'aménagement et d'urbanisme.

Quels sont ces normes d'aménagement et d'urbanisme ?

Cette étude qui se fait dans un contexte d'urbanisation accélérée et de non application des outils d'aménagement et d'urbanisme, vise à analyser les faits d'aménagement et d'urbanisme spontanés dans le quartier Ngamakosso.

Pour amener à bien la recherche, l'étude vérifierait l'hypothèse selon laquelle, l'aménagement et l'urbanisme spontanés serait dus au non-respect des normes d'occupation des sols, de lotissement et de construction.

Figure 1 : Localisation du quartier Ngamakosso dans l'arrondissement 6 Talangaï

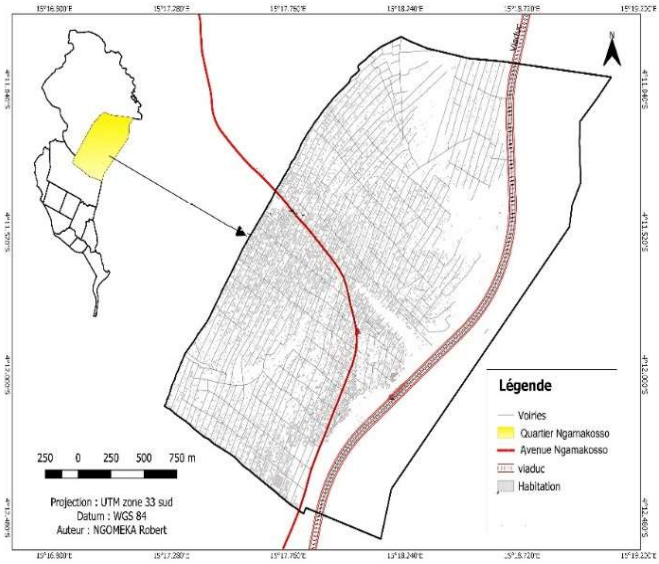

Source : R. NGOMEKA (2021, p.407), Revue des Langues, Lettres et Sciences de L'homme et de la Société

2. Méthodologie

Réalisée en 2023, la collecte des données était organisée en deux grandes parties : la recherche documentaire et les travaux de terrain.

Le travail a donc commencé par la lecture de nombreux documents dans les bibliothèques, les centres de documentation de Brazzaville et sur les sites internet. Cette lecture portée sur l'urbanisation, le foncier, l'aménagement, l'urbanisme et les lois, nous a permis de mobiliser un grand nombre de connaissances pour bien étudier notre thématique et de pouvoir préparer les travaux de terrain.

Quant aux travaux de terrain, trois techniques d'enquêtes ont été utilisées.

La technique d'enquête auprès des ménages dont l'outil utilisé est le questionnaire. À cet effet un échantillon aléatoire de 207 ménages a été déterminé.

En dehors de ce type d'enquête, la technique d'enquête par entretien a été mise en œuvre. Dans ce cas, le guide d'entretien a été utilisé comme outils de collecte des données.

Étant donné qu'on s'interroge sur les problèmes d'aménagement, d'urbanisme spontané, l'observation, méthode empirique en Géographie, a été utilisée pour expliquer les phénomènes. Considérée comme l'une des approches de la Géographie quantitative, la technique d'observation nous a permis de recueillir des données sur le terrain et de procéder aux calculs statistiques et mathématiques. L'observation du terrain était caractérisée entre autre par les études sur le parcellaire, la topographie des zones occupées, l'environnement, les mesures des normes d'urbanisme et de la construction. C'est une partie d'étude beaucoup plus technique qui nous a exigé d'utiliser un certain nombre d'outils, notamment le GPS (localisation des points, travaux d'altimétrie, mesure des distances), le Mettre ruban (étude parcellaires, mesure des largeurs des ruelles, mesure des distances entre parcelles et ruelles ou avenues), l'Appareil photo numérique et le Téléphone androïde utilisés pour la prise de vue.

Dans la suite du travail, SPSS et Excel ont été utilisés pour le traitement et l'analyse des données, QGIS 2.12 pour l'élaboration des cartes et Word pour la saisie du texte. De plus, le modèle numérique du terrain en 3D a été utilisé pour l'analyse topographique. A partir des données de terrain, le triangle rectangle ABC (figure 2) a permis d'appliquer la formule trigonométrique, $\sin\alpha = \frac{BC}{AB}$ et de calculer la pente du terrain, P= $100 \sin\alpha$, avec B et C les points d'habitation se trouvant respectivement à 350 m et 300 m sur une distance linéaire 350 m.

Figure 2 : Le triangle rectangle

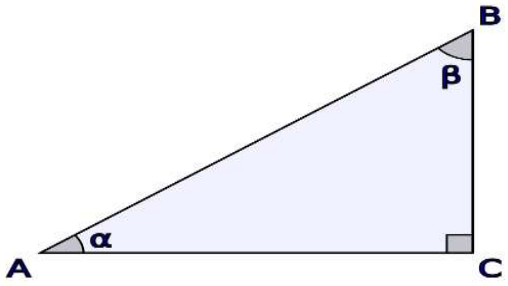

Source des données : Travaux de terrain

3. Résultats

3.1 Notions théoriques et techniques

Les résultats obtenus s'appuient sur quelques notions théoriques. Elles sont liées à l'occupation de l'espace urbain par les hommes et aux pratiques d'aménagement visant à le transformer. Des pratiques d'aménagement qui sont à l'origine de l'urbanisme spontané. Qu'est-ce que l'aménagement ? Qu'est-ce que l'urbanisme spontané ? Qu'est-ce que le lotissement?

L'aménagement est défini ici comme une action concertée d'une collectivité sur son territoire dans le but de créer un meilleur cadre de vie à tous. Il met en valeur la notion de l'organisation de l'espace, de la répartition des hommes de leurs activités, des équipements et infrastructures dont ils ont besoin.

Cependant, la notion d'urbanisme spontané est communément utilisée pour désigner un aménagement urbain qui ne respecte pas les normes d'occupation des sols et de construction. Il s'agit de l'urbanisme non scientifique, irrégulier, donnant lieu à une ville spontanée. C'est-à-dire une ville construite sans plan, caractérisé par une urbanisation sauvage, des espaces fonciers non viabilisés, une absence des infrastructures et équipements, non-respect des normes d'urbanismes, des ruelles étroites et sinueuses. Pour M. ARABA (2012, p. 50), l'urbanisation spontanée est « caractérisée par une production de l'espace échappant aux pouvoirs publics et en marge des procédures de planification urbaine ». Ce type d'urbanisation ne met pas en valeur le lotissement, défini comme une opération d'urbanisme qui consiste à diviser un terrain, une propriété foncière en plusieurs parcelles destinées à la construction de bâtiments à usage d'habitation, de bureau, commercial, artisanal ou industriel (MEHU, 1996, cité par ABOUDOU Ramanou, JOECKER Christophe et NICA Ursula, 2003, p.27). Etant du domaine de l'urbanisme, le lotissement est une opération scientifique, administrative et règlementaire, réservée aux services habilités et aux hommes formés.

3.2 Occupation des sols : Pour quelles normes de non-conformité ?

Dans le cadre de l'aménagement urbain, l'occupation des sols implique la planification urbaine qui ne peut se faire que par des outils de planification ou des documents d'urbanisme. Au Congo, sont reconnus comme document d'urbanisme par la Loi n° 6-2019 (Art premier), le schéma directeur d'urbanisme, le plan local d'urbanisme, le plan sommaire d'urbanisme et le plan d'urbanisme de secteur. L'occupation des sols dans le quartier Ngamakosso, sans se référer à ces outils de planification, n'a pas permis de mettre en valeur la notion du zoning ; notion essentielle qui oriente sur l'affectation des terres : secteurs d'activités, zones prioritaires à urbaniser (ZPA), zones de réserves foncières (ZRF) et zone aedificandi. Malgré la production en 2016 des schémas directeurs de Brazzaville et Pointe-Noire, les autorités politico-administratives, interrogées, reconnaissent que l'occupation du quartier Ngamakosso, en général, s'est faite sans document de planification, d'ailleurs la ville ne dispose pas de plan local d'urbanisme. 89% des ménages enquêtés reconnaissent avoir occupé des terrains sans recevoir les orientations des services publics compétents. *La Loi n°21-2018 (Art 42), fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains stipule que « sont interdit d'occupation ou d'acquisition, les zones sablonneuses dont la pente est supérieure à 5% ». Or, le quartier Ngamakosso se trouve dans une zone sablonneuse (NGOMEKA, 2021, p.409). La pente calculée à partir des travaux d'altimétrie indique une valeur de 14%, valeur supérieure à la norme réglementaire de 5%. Un raisonnement scientifique soutenu par les analyses faites à base du modèle numérique de terrain (MNT) en 3D (figure 3). Ce modèle montre que les acquéreurs ont occupé et acquis les terrains dans les zones où les altitudes atteignent 450 avec des pentes qui exposent aux risques d'érosion (figure 3).*

Figure 3 : Topographie du quartier Ngamakosso

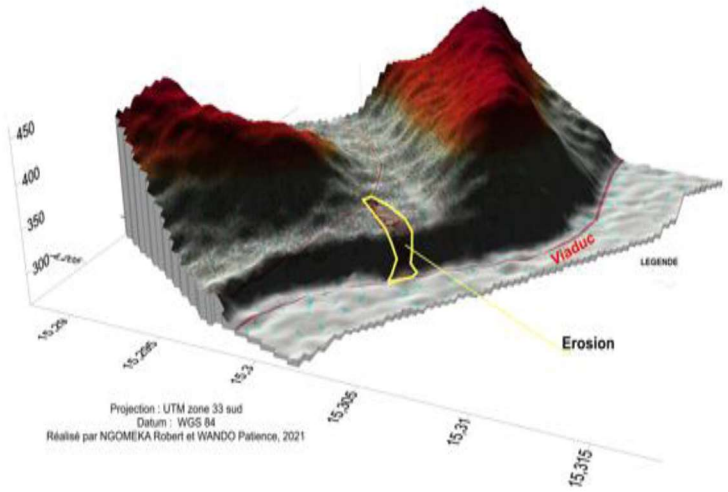

3.3 Un lotissement en marge des normes d'urbanisme

La vente des terrains par les propriétaires terriens et ceux qui ont le statut d'occupant ne permet pas de respecter les normes d'urbanisme lors de délimitation des propriétés acquises. 70% des chefs de ménages enquêtés déclarent que, les parcelles dans lesquelles ils habitent n'ont pas été préalablement aménagées et soumises aux opérations de lotissement et de bornage par des services d'urbanisme et du cadastre. Information confirmée par l'administration en charge de l'urbanisme. Les personnes interrogées dans cette administration déclarent que, « *les services publics ne sont pas impliqués dans les*

opérations de vente et de lotissement des parcelles dans les zones d'urbanisation sauvage de Ngamakosso ».

Ces informations se vérifient par l'étude parcellaire, qui montre que, les parcelles ont des mesures très variées dont certaines ne respectent pas les normes reconnues de 20 m x 20 m. C'est le cas de la parcelle de 616 m^2 dont les mesures sont représentées dans le tableau ci-dessous.

On peut aussi constater dans le même tableau que certaines parcelles ne représentent même pas la moitié de la superficie de 400 m^2, notamment la parcelle de 9 m x 19 m.

Tableau : Etude parcellaire

Mesure des parcelles	Superficie	Nombre
10 m x 20 m	200 m^2	15
9 m x 19 m	171 m^2	3
10 m x 23 m	230 m^2	2
20 m x 20 m	400 m^2	21
20 m x 30,80 m	616 m^2	3
Total	**1617 m^2**	**44**

Source : Données de terrain, 2023

3.4 L'espace urbain : entre autoconstuction et normes d'urbanisme

Le quartier Ngamakosso est construit, au fil des années, sans respect des normes d'urbanisme et de la construction. 81% de ménages enquêtés déclarent avoir construit leur maison sans permis de construire (figure 4). L'urbanisme est caractérisé par l'autoconstruction, la construction des bâtiments très proche des routes, sans respect des emprises, sans système de drainage des eaux pluviales (photo 1). 73% de parcelles enquêtées se trouvent dans l'autoconstruction, dans les zones collinaires.

Figure 4 : Répartition des ménages en fonction des réponses donnée à propos du permis de construire

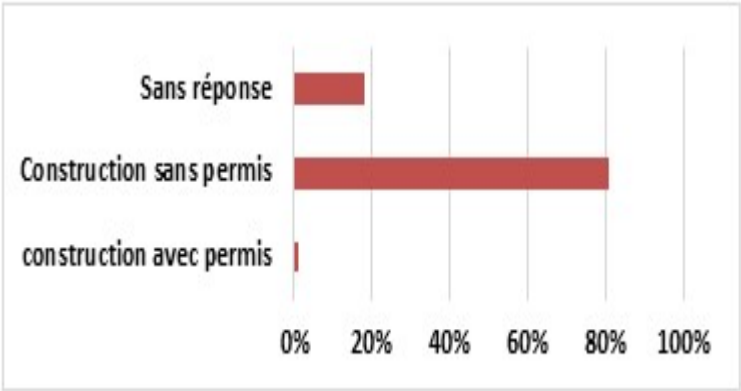

Source : Données de terrain, 2023

Photo 1: Constructions sans respect des normes d'urbanisme

Prise de vue : R. NGOMEKA, 2023

L'analyse faite à partir de cette photo montre le non-respect des normes d'urbanisme et de la construction : on observe une rue étroite, mesurant 2,80 m dont l'emprise est occupée par les maisons. Evidemment, on se trouve dans une situation de non-conformité, contrairement à la loi qui stipule que, « les bâtiments de toute nature doivent être Implantés avec un recul minimum de 4 m par rapport à la limite sur la voie publique. … » (Loi N° 6-2019, Art 6).

En s'appuyant sur le modèle numérique de terrain présenté plus haut (figure 3) et les observations de terrain (photo 2), on est rassuré de dire que les populations ont construit dans les zones à risque d'érosion. Ce qui est contraire aux normes d'urbanisme, car, la loi N° 6-2019 du 5 mars 2019 portant code de 'urbanisme et de la construction stipule à son article 2 ce qui suit : « sont interdites, sauf préinscription spéciale, les constructions dans les zones exposées à des risques naturels possibles tels que l'inondation, l'érosion, l'éboulement, l'affaissement, les sables mouvants ou autres… »

Par ailleurs, la même loi déclare que toutes parcelle à bâtir doit être desservie par une voie facilitant les opérations de secourisme et des habitations doivent bénéficier des réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement (Articles 4, 5 et 6). L'établissement humain et les constructions n'ont pas respecté les normes d'urbanisme édictées par cette loi (photos 1 et 2).

Par ailleurs, la construction d'un bâtiment doit répondre au plan local d'urbanisme (PLU) de la commune. Ce qui n'est pas le cas ici, car la commune de Brazzaville, depuis plus de 30 ans ne dispose pas ce document de planification réglementaire, qui fixe les règles d'aménagement et d'occupation des sols.

4. Discussion

Les résultats obtenus montrent un réel problème de non-respect des normes d'aménagement et d'urbanisme dans le quartier Ngamakosso. L'occupation des sols dans ce quartier s'est faite sans utilisation des outils juridiques et de planification donnant lieu à un urbanisme spontané. Une situation qui ne concerne pas que Brazzaville. A Pointe-Noire, l'ONU signale l'absence de planification dans la gestion de la ville qui est à l'origine de la bidonvilisation de nombreux sites urbains (ONU-Habitat, 2017, p.13). En dehors de l'ONU-Habitat, ces résultats sont similaires à ceux obtenus par R. ABOUDOU, C. JOECKER et U. NICA (2003, p.37) au Bénin où les trois auteurs parlent de l'occupation anarchique des terres dans les zones périurbaines de Parakou. A propos Pour le cas du quartier

Ngamakosso à Brazzaville, l'occupation anarchique a conduit les populations à bâtir dans les zones interdites d'occupation par la loi. Il s'agit des zones sablonneuses dont la topographie indique des pentes de plus de 5%. Ce sont des zones collinaires exposées aux risques d'érosion. Cette situation de non-respect des normes d'urbanisme, relatives à l'occupation des zones à risque, constitue l'un des points de résultats obtenus par C. Mediebou (2023, p. 244), lorsqu'elle évoque l'occupation des collines et des piedmonts des montagnes dans la commune de Yaoundé VI. Les résultats relatifs aux terrains inconstructibles, présentés par cette étude, corroborent également les idées de B. OVONO NOGO EDONGO et P. B. ELOUNDOU MESSI (2019, p. 108) qui expliquent l'occupation des bas-fonds dans la ville Yagoua au Cameroun. Comme au Congo, la loi interdit l'occupation des zones à risques au Cameroun. Au sens de la loi N° 2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun, en son article 9, alinéa1 sont inconstructibles, sauf prescriptions spéciales, les terrains exposés à un risque naturel (inondation, érosion, éboulement et séisme) (B. OVONO NOGO EDONGO et P. B. ELOUNDOU MESSI, 2019, p. 108).

Aussi l'urbanisme à Ngamakosso est caractérisé par un mal lotissement dû à la réalisation des opérations par les personnes non habilitées. La délimitation des propriétés ne respecte pas toujours des normes. On se trouve avec une typologie de parcelle présentant des mesures disparates, dont les terrains de très petite taille. Une préoccupation qui a été déjà évoquée par H. Tchékoté et Chrétien Ngouanet, p. 264). Ces deux auteurs ont montré que lors du partage des terrains acquis par un groupe d'acheteurs, les règles d'urbanisme ne sont pas toujours respectées. Le besoin d'être propriétaire d'un espace sur lequel l'on pourrait construire un logement Prime. C'est ce qui explique principalement le fait que l'on retrouve de nombreux terrains de très petites tailles généralement situés sur les espaces non aedificandi surtout lorsque les personnes qui achètent sont essentiellement démunies.

Il ressort également des résultats obtenus, au cours de cette étude, que les normes de construction ne sont pas respectées à Ngamakosso. Ce problème d'urbanisme est identique à celui qui a été expliqué par B. OVONO NOGO EDONGO et P. B. ELOUNDOU MESSI (2019, p. 108) dans la ville de Yagoua. A partir des observations faites sur le terrain, ces deux chercheurs ont pu identifier les habitations irrégulières et l'habitat spontané à Yagoua. Les résultats identiques ont été obtenus par CEREGE (2006, p.81) qui explique que le recours à l'autoconstruction a amené les ménages à ne pas respecter les normes (architecture, viabilisation, assainissement, etc.).

Cependant, le problème d'absence ou de non application des outils d'urbanise, évoqué dans cette étude, conduisant à l'occupation des zones à risque, n'est pas propre au Congo. Il concerne également les villes d'autres pays de la zone tropicale comme le Brésil où R. M LUFT (2014, p.2) indique l'occupation des des secteurs à risque ou zones non aedificandi, tels que ceux qui se situent près de des sources d'eau et sur les sols de forte inclinaison.

Conclusion

La croissance de la population en Afrique subsaharienne entraine souvent de nombreux problèmes de gestion foncière et d'aménagement au niveau des principales métropoles (R. NGOMEKA, 2023, p. 627). Evidemment, à Brazzaville, cette croissance démographique incontrôlée est l'un des facteurs de l'aménagement et de l'urbanisme spontané à Ngamakosso. Malgré les contraintes du milieu naturel, les besoins en logement et le manque des zones prioritaires viabilisées (ZPV) ont poussé de nombreux ménages venant des quartiers centraux et des zones rurales d'exercer une pression foncière dans ce quartier périphérique de Brazzaville où la topographie n'est pas favorable à l'établissement humain. Alors que, l'objectif 11 du développement durable exige qu'on puisse faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. En tenant compte de la topographie, de cet objectif du développement durable et des normes réglementaires, le quartier

Ngamakosso est une zone non aedificandi. On est loin de cette réalité, car l'occupation du quartier s'est faite sans respect des normes d'aménagement et d'urbanisme. Elle s'est faite en marge des outils de planification.

On constate également que les populations ont construit dans les zones de sable où la topographie est supérieure à 5%. Ce qui est contraire à la loi foncière du Congo.

Par ailleurs, les règles en matière de lotissement et de construction n'ont pas été respectées. Il va falloir procéder à la restructuration du quartier dans des zones prioritaires à déterminer et à l'application des textes juridiques et réglementaires. Une étude de faisabilité du projet de restructuration du quartier Ngamaksso s'avère donc nécessaire pour déterminer les conditions de sa mise en œuvre.

Références bibliographiques

ABOUDOU Ramanou, JOECKER Christophe et NICA Ursula, 2003, *La gestion des espaces agricoles à la périphérie des centres urbains ouest--africains: Cas de Parakou au Bénin*, Rapport des pré-enquêtes du programme ECOCITE, Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Sociale (LARES), 7 p.

ANTOINE Philippe, 1996, L'urbanisation dans Le Monde, 50e anniversaire de l'UNICEF Colloque « L'enfant en milieu urbain », Paris, le 5 décembre 1996, UNICEF, 7 p.

ARABA Mabrouk, 2012, *Les quartiers périphériques spontanés entre les opérations d'intégration et les forces d'exclusion, cas d'étude : quartier de Maïtar à Bou-Saada*, Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Magistère en architecture, Université MOHAMED Khider-Biskra, Faculté des Sciences et de la technologie, République Algérienne Démocratique et Populaire, 276 p.

Groupe de la Banque mondiale, 2023, *Diversification de l'économie du Congo : Tirer le meilleur parti du changement climatique*, Rapport sur le Climat et le développement, 95 p.

MEDIEBOU Chindji, 2023, « Saturation foncière et occupation des zones marginales dans la Commune de YAOUNDÉ VI (Centre-Cameroun) », Revue Espace Géographique et Société Marocaine, numéro double 73-74, pp.229-248

LUFT Rosangela Marina, 2014, *La coordination entre les politiques d'urbanisme et de logement social au Brésil à la lumière des expériences du droit français,* Thèse de Doctorat en droit public et en droit de la ville, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Sorbonne Etudes et Recherche en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Tourisme, 386 p.

NGOMEKA Robert, 2021, « Erosion dans le quartier Ngamakosso à Brazzaville en République du Congo : Conséquences et scenarios d'aménagement », L*ɔŋ*gbowu, Revue des Lettres, Langues et Sciences de l'Homme et de la Société, N° 011, Vol. 2, pp.405-419.

NGOMEKA Robert, 2023, « Impact de la gestion foncière sur le développement urbain à Brazzaville », GRIDCOCI et Université Jean Lorougnon GUEDE, Actes du 3e colloque international, Nouvelles Editions, pp.625-645.

ONU-Habitat, 2012, République du Congo : Profil urbain de Pointe-Noire, Rapport, Programme des Nations unies pour les établissements humains, 17 p.

OVONO NOGO EDONGO Baugard et ELOUNDOU MESSI Paul Basile, 2019, « Gestion des zones inconstructibles : risques environnementaux et sanitaires dans la ville de Yagoua (Extrême Nord Cameroun) », Annales de l'Université de Moundou, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Vol.6(2), pp.101-119.

Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion et entrepreneuriat, 2006, Brazzaville, pauvreté et problèmes environnementaux, Rapport d'étude, PRIPODE, 148 p.

République du Congo, 2019, *Loi n°21-2018 (Art 42), fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains*

République du Congo, 2019, *Loi n° 6-2019 du 5 mars 2019 portant code de l'urbanisme et de la construction*, 44 p.

République du Congo, 2023, *Résultats préliminaires du 5e recensement général de la population et de l'habitation*, Rapport, Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale / INS, 20 p.

TCHEKOTE Hervé, NGOUANET Chrétien, *Périurbanisation anarchique et problématique de l'aménagement du territoire dans le périurbain de Yaoundé*. Disponible à : https://www.researchgate.net/profile, consulté le 5 avril 20224, 5 p.